

## Séance du 9 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars à 21 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents : Mmes CAPRON – CAZENAVE - LAFFORGUE – MM. VERGÉ - CARRIEU – FAURE - NOIROT – PRADET – TILLOLES – VIGNES.

Excusé : M. PINTE.

Secrétaire de séance : M. NOIROT.

Ordre du jour :

- Travaux de voirie 2017 et sollicitation subvention,
- Travaux de remise en place source de Miaux,
- Position à prendre concernant le transfert de compétence PLU à la communauté de communes,
- Demande école Arcizans-Avant,
- Questions diverses.

\* \_ \* \_ \*

### Travaux voirie 2017 et sollicitation subvention.

Monsieur le Maire présente le compte rendu des travaux des groupes travaux de voirie et mise en souterrain réseau électrique. Le SDE, à notre demande, a établi le chiffrage de l'enfouissement des réseaux électriques sur les quartiers non réalisés à ce jour. Il ressort des supports présentés qu'il est possible d'envisager ces projets en planifiant sur plusieurs années.

Le groupe continuera donc de travailler sur ce dossier.

Il est sûr que dans certains cas la voirie devra être reprise si elle est trop défectueuse. Dans la même logique, le conseil valide que, si nous reprenons une voirie dans sa globalité, il est cohérent d'envisager dans le même temps l'enfouissement des réseaux.

La rue deth Vinhalet est concernée par cette position. Afin de pouvoir envisager une réfection de cette rue, un premier chiffrage a été effectué. Le devis initial établi par la Société Orteu fait apparaître un coût de 71 039.10 € HT.

Afin de pouvoir aller plus loin sur ce dossier, nous souhaitons solliciter des subventions au titre du FAR 2017.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour ce projet de voirie au titre du FAR 2017.

### Travaux de remise en place source de Miaux.

Monsieur le Maire présente les devis pour la réhabilitation des périmètres de cette source détruits il y a 2 ans. Le montant de ceux-ci s'élève à 7508 €. L'origine de la destruction de ces périmètres est liée à un problème sur les sources de Hounta Sourde, propriétés du SIAEP St Savin Lau Balagnas (cf. rapport du RTM du 28/04/2015).

Le Maire informe le conseil qu'une réunion est prévue avec la SIAEP de St Savin Lau Balagnas à la mairie d'Arcizans-Avant le 13 Mars à 14h.

Nous verrons lors de cette réunion comment le SIAEP envisage leur participation financière à la réparation des dégâts. Nous reviendrons donc sur ce dossier ultérieurement à l'éclairage de cette prochaine réunion. MM. Faure, Vignes et Mme Capron seront présents pour cette réunion avec le Maire.

### **Transfert de compétence PLU communauté de communes.**

Suite à la mise en place de la nouvelle communauté de communes, Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu que la compétence PLU soit transférée de fait à la communauté de communes à compter du 27 Mars 2017. Ce transfert peut être opposé sous certaines conditions d'opposition des communes.

Pour notre part, ce sujet a été abordé à plusieurs reprises lors de séances de conseil précédent. Il était ressorti que notre commune était favorable à ce transfert. Monsieur Le Maire sollicite le conseil pour confirmer à nouveau cette position eu égard de la proximité de la date d'échéance.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal confirme son accord pour le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes.

### **Demande école d'Arcizans-Avant.**

Madame la Directrice de l'école d'Arcizans-Avant nous sollicite pour une subvention pour participer au voyage de fin d'année. A noter que ces voyages ont lieu tous les deux ans.

Après discussion le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 300 €.

### **Questions diverses.**

- courrier reçu de la part du conseil départemental concernant l'édition 2017 du concours départemental des villes et villages fleuris. Le conseil municipal après discussion décide de ne pas participer à ce concours.
- Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu un acquéreur potentiel pour le terrain situé sur Lau Balagnas, propriété de la commune. La discussion s'engage sur la volonté de vendre ce terrain. Il ressort de la discussion que la volonté de vendre est toujours d'actualité. Ce dossier fera l'objet d'un ordre du jour lors d'un prochain conseil pour fixer notamment le prix de vente souhaité.